

CONDITIONS DE TRAVAIL, RÉMUNÉRATION, EMPLOI MERCREDI 25 MAI LES AGENTS DES EIC IMPOSENT L'ARRÊT

La CFDT n'a eu de cesse de porter la parole des agents des EIC et de faire remonter les alertes sociales rendues indispensables par la situation actuelle. À défaut d'être entendue, **ELLE APPELLE LES AGENTS DES EIC À LA GRÈVE LE 25 MAI PROCHAIN**, rejointe dans un mouvement national et interfédéral par Sud-Rail et l'UNSA.

LA SITUATION DANS LES EIC N'EST PAS ADMISSIBLE. LA CFDT POSE DES CONSTATS ET IMPOSE DES DEMANDES À LA SA RÉSEAU :

- ➔ La réglementation du temps de travail doit être respectée : l'attribution, des temps de repos et congés, les délais de commande, le respect des roulements etc...
- ➔ Les conditions de travail dégradées, pour les agents, leur CPS et les lignes hiérarchiques doivent cesser
- ➔ L'engagement quotidien des agents doit être reconnu
- ➔ Des recrutements immédiats sont nécessaires
- ➔ L'attractivité des métiers doit passer par la revalorisation salariale, la reconnaissance des compétences, la prise en compte des contraintes
- ➔ La pénibilité doit conduire à la prise de mesures, notamment la création de postes de fin de carrière
- ➔ Les parcours professionnels doivent exister, être encouragés et accompagnés
- ➔ Les mobilités choisies doivent être possibles, celles imposées doivent cesser
- ➔ La formation doit bénéficier de temps et moyens dédiés
- ➔ Le temps nécessaire aux remises de service doit être compensé.



TROP, C'EST TROP ! POSE TA DII !



Mme Missou YOON
DG Adjointe Ressources Humaines SA Réseau
1517, rue Jean-Philippe Rameau
93210 ST DENIS

Objet : préavis de grève
Madame la Directrice,

À la suite de la Démarche de Concertation Immédiate du 15 avril 2022, les fédérations UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT considèrent les réponses apportées comme insuffisantes, notamment pour répondre aux situations dégradées que rencontrent depuis plusieurs mois les cheminot-e-s des EIC. En effet, si elles prennent acte de certaines avancées, elles constatent en revanche l'insuffisance des propositions en matière de sous-effectif, de blocage des salaires, d'augmentation de la charge de travail et de dégradations des conditions de travail. Les fédérations UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT observent que les éléments fournis par la direction ne sont de nature ni à réduire le mal être des cheminot-e-s des EIC, ni à restaurer l'attractivité des métiers de la circulation au sein de la SA Réseau. C'est dans ce sens que, conformément à l'article L.2512-2 du Code du Travail, les fédérations UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT vous déposent un préavis de grève qui débutera le 24 mai à 19h et se terminera le 26 mai à 08h. Ce préavis couvre l'ensemble des cheminot-e-s des EIC de la SA Réseau ainsi que les agents susceptibles de les remplacer.

- Dans le cadre de la Démarche de Concertation Immédiate déposée le 15 avril 2022, ce préavis est motivé par :
- ✓ Les fédérations UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT revendiquent pour chaque EIC un état précis de l'emploi et d'une manière plus large un détail précis permettant de passer d'une ambition de réaliser 70 recrutements à une réalité de couverture des postes.
 - ✓ Les fédérations UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT revendiquent des mesures concrètes pour amener les rappels à l'ordre auprès des établissements concernés dépassant le cadre de simples demandes.
 - ✓ Les fédérations UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT revendiquent une réelle volonté d'encourager la promotion interne dans le cadre du déroulement de carrière et pas uniquement dans le cadre de la mobilité.
 - ✓ Les fédérations UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT revendiquent des augmentations générales de salaires et également des mesures salariales pérennes reconnaissant la pénibilité et la technicité des cheminot-e-s des EIC mais aussi rendant attractif le métier des EIC au sein de la SA Réseau.
 - ✓ Les fédérations UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT revendiquent que l'amélioration des conditions de travail des agents des EIC aillent au-delà de simples réflexions et se traduisent par des mesures concrètes. Le respect de la réglementation de travail doit être un impératif et une priorité pour les directions des Établissements Infra-Circulation.
 - ✓ Les fédérations UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT revendiquent que l'aménagement des fins de carrière des cheminot-e-s des EIC dont la santé a été dégradée par les conditions de travail, par la répétition des horaires décalés, par le travail de nuit... soit traité de manière sérieuse et non en intégrant des « réflexions ».
 - ✓ Les fédérations UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT revendiquent la reconnaissance des remises de service en temps de travail par la compensation de ce temps (4 jours).

Pour l'UNSA Ferroviaire

Didier MATHIS

Pour SUD-Rail

Erik MEYER

Pour la CFDT Cheminots

Thomas CAVEL



**RETROUVE LA
DCI ICI**



**CONSULTE LE
RELEVÉ DE DCI ICI**

**STOP AUX PROMESSES LA DIRECTION DOIT PASSER À L'ACTION.
EIC À L'ARRÊT LE 25 MAI**

